



Le pire des deux mondes

Il y a des pays qui se sont donné une grosse structure centralisée et de petites structures régionales pour administrer leur système de santé et d'éducation. Il y en a d'autres qui ont opté pour une structure centrale légère et une organisation régionale plus lourde. Et il y a le Québec, qui s'est donné des gros ministères et des grosses structures régionales.

Voilà le genre de constats affligeants que l'on trouve dans le deuxième fascicule du groupe d'économistes rassemblés par le ministre des Finances Raymond Bachand pour le conseiller dans la préparation de son prochain budget. Le dédoublement de structures et les chevauchements qu'ils engendrent coûteraient près de 600 millions de dollars seulement dans le secteur de la santé. Car, en plus d'avoir un « gros » ministère, nous sommes pourvus de 15 agences et de trois autres structures régionales en plus de 95 centres de santé et de services sociaux. Le système est tellement lourd et rigide que ça prendrait l'accord du ministre pour l'ouverture d'un groupe de médecine familiale.

Les quatre économistes se demandent pourquoi la performance des sociétés d'État commerciales n'est à peu près jamais comparée. Quand il y a étalonnage (benchmarking), comme sur une partie des activités d'Hydro-Québec, les

économistes constatent la faible productivité comparativement aux autres joueurs. Est-ce que Québec est un « actionnaire de contrôle » exigeant, à la recherche du meilleur rendement ?

Les experts constatent aussi que les pays qui ont un grand filet social comme le nôtre sont plus enclins à le financer par des taxes, cotisations ou tarifs que par les impôts. Sauf au Québec où on va chercher l'argent par l'entremise de l'impôt. Encore une fois, c'est le pire des deux mondes parce que le prélève-

ment de lourds impôts nuit davantage à l'économie en s'attaquant à la production plutôt qu'à la consommation.

Pour appuyer leurs dires, ils citent une étude de l'OCDE où on constate qu'un milliard de dollars prélevés en impôt ont un impact négatif de 800 millions de dollars sur le PIB

alors qu'une ponction identique sous la forme de taxes à la consommation n'a qu'un impact négatif de 300 millions de dollars.

Le problème avec les deux fascicules du comité consultatif c'est qu'on nous présente un constat objectif et des pistes de solutions d'une grande pertinence qui risquent cependant d'être sans lendemain. Je ne suis pas sûr que le gouvernement ait l'estomac d'une réforme en profondeur de l'État québécois pour qu'il nous coûte moins cher.

J'ai peur de me sentir comme quelqu'un à qui on présente un menu rempli de mets succulents, mais à qui on ne servirait que des hot-dogs.

Est ce que Québec est un « actionnaire de contrôle »?

Pour pas dépenser idiot



ARIANE KROL

akrol@lapresse.ca

L'approche est habile: surtout, ne pas toucher aux services publics. L'expérience nous a appris que chaque fois qu'on les remet en question, on déclenche un tollé qui enterre toutes les autres recommandations, soulignent les membres du comité consultatif sur l'économie et les finances publiques dans leur deuxième rapport, publié hier. Ils ne suggèrent donc pas de réduire les services, mais de dépenser mieux. Et effectivement, plusieurs de leurs constats méritent d'être entendus.

La lourdeur des machines qui gèrent la santé et l'éducation, par exemple. En général,

Les taxes et tarifs ne doivent pas servir à perpétuer l'inefficacité gouvernementale.

les pays de l'OCDE ont un ministère fort et des structures régionales légères. Ou l'inverse. Le Québec a les deux, notent les quatre membres du comité.

Il ne s'agit pas de frapper dans le tas à l'aveuglette, en abolissant les commissions scolaires, les agences de santé régionales ou un nombre arbitraire de fonctionnaires.

Mais il serait grand temps de faire faire des analyses indépendantes des innombrables procédures utilisées dans ces ministères. C'est la seule façon d'identifier, et d'éliminer, celles qui sont inutiles, contre-productives, trop coûteuses ou qui se dédoublent.

Autre recommandation essentielle: que les programmes gouvernementaux soient

systématiquement évalués, de façon indépendante, crédible et à l'abri des débats politiques. Et qu'on tienne compte de ces évaluations quand vient le moment d'allouer les fonds publics. Une évidence, mais qui est loin d'être la règle. À voir ce que le vérificateur général trouve lorsqu'il passe des programmes au peigne fin, l'efficacité et la cohérence ne figurent pas souvent haut de la liste des priorités... quand elles y figurent.

Le second volet du rapport, qui porte sur le financement des services publics, devrait se trouver au début. C'est avant tout par là que passera l'atteinte de l'équilibre budgétaire dans un horizon aussi rapproché (2013-2014).

Il va falloir se faire à l'idée: si on veut garder nos services

intacts, il faudra payer pour. Comment? Les préférences du comité, dont fait partie Claude Montmarquette, ne surprendront personne: tarification et taxes à la consommation plutôt qu'impôt sur le revenu. Toutefois, une mise en garde s'impose. Les élus ont la fâcheuse habitude de tamiser les rapports, et de n'en retenir que ce qui fait leur affaire. « Il faut en même temps – et cela est essentiel – éviter que le recours à la taxe à la consommation n'alimente les inégalités au sein de la société », rappelle le comité. Les hausses devront obligatoirement être accompagnées de mesures de redistribution pour les Québécois à faible revenu. Ce n'est pas optionnel.

Réduire le gaspillage gouvernemental ne donnera pas de résultats aussi rapides qu'une augmentation de tarifs et de taxes. Pourtant, c'est un chantier auquel Québec doit s'attaquer aussi rapidement. Les sommes supplémentaires qui seront réclamées aux contribuables doivent servir à maintenir les services. Pas à perpétuer l'inefficacité de l'État.

Travailleurs de la santé

Les syndiqués craignent une pénurie de personnel

PATRICIA RAINVILLE

prainville@lequotidien.com

CHICOUTIMI - D'ici quelques années, les Centres de santé et de services sociaux (CSSS), les CLSC, les centres jeunesse et les centres de réadaptation devront faire face à une importante pénurie de personnel. Une pénurie directement liée aux conditions de travail, estiment les intervenants du domaine de la santé.

En négociations avec le gouvernement pour le renouvellement de la convention collective des 108 000 syndiqués de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) CSN, les syndicats ont pris part, hier, à une première action d'envergure devant les principaux établissements de santé de la région.

Sensibiliser la population à l'amélioration des conditions de travail, voilà l'objectif des 5000 travailleuses et travailleurs répartis dans neuf établissements régionaux.

« Ces travailleurs distribuent des tracts devant leur milieu de travail pour faire connaître leurs revendications à la population. Ils désirent améliorer leurs

salaires, mais ils souhaitent surtout que les conditions de travail deviennent acceptables et attrayantes pour attirer et retenir les travailleurs », a souligné la vice-présidente de la FSSS, Louise Thibeault.

« Il y a un réel désengagement de l'État face au secteur public. Si la situation actuelle persiste, la difficulté de recrutement du personnel ira en s'accroissant. Pénurie de personnel signifie alourdissement de la tâche pour les travailleurs en place, mais pour la population, ce sont des listes d'attente encore plus longues pour avoir accès à des services », a noté la vice-présidente.

Seulement au CSSS de Chicoutimi, on évalue que près de 1000 personnes prendront leur retraite d'ici cinq ans.

« La crise de la main-d'oeuvre a déjà commencé, mais elle sera beaucoup plus intense dans les années à venir. La pénurie est étroitement liée aux conditions de travail. Les infirmières sont épuisées, elles doivent faire des quarts de travail de 16 heures, car il n'y a personne pour les remplacer. Les employés, même avec 25 années de service, ont

de la difficulté à avoir des vacances. Le temps supplémentaire est obligatoire. Il y aura des effets catastrophiques au cours des prochaines années », estime quant à lui le président du Syndicat des travailleurs de la santé et des services sociaux de Chicoutimi - CSN, Jean Savard.

« Plusieurs vont se tourner vers le privé. Et si les postes ne sont pas attrayants, il sera impossible de fournir des services de qualité à la population », mentionne M. Savard. □

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Cri d'alarme des salariés

ROBERVAL (LL) - Plus de 125 salariés du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont lancé un cri d'alarme, hier soir, aux membres du conseil d'administration de l'organisa-

tion qui tenait une rencontre à Chicoutimi.

Furieux, les employés ont dénoncé l'attitude de la direction et veulent à tout prix que les relations de travail, tendues depuis plusieurs années, s'améliorent.

« Nous voulions saisir le conseil d'administration. Des employés de partout dans la région se sont déplacés pour ça. Le conseil n'a toutefois pas voulu prendre de décision ce soir (hier), mais il s'est engagé à analyser la situation et régler le problème le plus rapidement possible », raconte le président du syndicat des travailleurs du CRDI, Gaston Langevin.

Ce dernier reproche à la direction d'avoir modifié le mandat du consultant embauché avant la période des fêtes pour trouver des solutions aux conflits qui affectent le climat de travail depuis quatre ans.

Le syndicat a reçu le rapport la semaine dernière. Et il a été rejeté en bloc par les membres, mardi soir, en assemblée générale.

Le consultant devait poser un diagnostic, trouver les problèmes et composer des solutions concrètes, choses qui n'ont pas été faites, selon le président syndical.

« La direction a changé en cours de route le mandat du consultant. Nous avons reçu un rapport d'une page qui disait que l'employeur et le syndicat n'étaient pas contents. Nous n'avons pas eu de recommandations ou de précisions sur les problèmes. Nous ne pouvions plus continuer avec le consultant dans cette optique », soutient Gaston Langevin.

Les relations de travail sont très difficiles au CRDI. La sécurité des employés dans les établissements de l'organisation fait partie du problème. Un dossier est actuellement ouvert à la CSST. Mais plusieurs autres éléments dérangent les salariés, explique le président du syndicat.

« Outre le dossier de la CSST, il y a l'attitude de l'employeur envers les salariés. Je ne veux toutefois pas entrer dans les détails. Par ailleurs, le CRDI entre dans une nouvelle phase de spécialisation et nous ne sommes pas consultés dans ce virage. Nous sommes souvent mis devant le fait accompli. Nous sommes en mode réaction plutôt qu'en mode action », laisse-t-il entendre. □